



LUNDI 24 NOVEMBRE 2025

Comité social territorial central

24 novembre 2025

Déclaration d'ouverture de la CFTC

Madame la Maire, Madame la Secrétaire Générale, Mesdames, Messieurs,

Depuis plus d'un an, la situation des agents de la fonction publique se dégrade. Les pérégrinations gouvernementales et budgétaires, la cacophonie de certains débats et des propositions d'économies parfois révoltantes font monter l'inquiétude voire la colère. Les points de crispation s'accumulent :

L'indemnisation des arrêts maladie : Lorsqu'un agent tombe malade, s'ajoute désormais au jour de carence la baisse de l'indemnisation de ses jours d'arrêts passant de 100 % à 90 %. Les cotisations sociales, elles, n'ont pas suivi cette baisse ! Et les logiciels de la Ville ont eu un peu de mal aussi.

Le jour de carence : la mesure d'allongement de 1 à 3 jours envisagée sous le gouvernement Bayrou puis finalement abandonnée sous la pression va-t-elle ressurgir ? Le 19 novembre dernier, les députés en commission des finances ont voté un amendement pour rétablir ces 3 jours. Leur objectif : aligner le régime du public sur celui du privé et dégager près de 290 millions d'économies. La **CFTC** dénonce cet amendement.

S'il était adopté dans le projet final de loi de finances, il pèserait sur les travailleurs du public. Les agents du secteur public ne disposent pas des mêmes mécanismes de compensation que dans le privé. Une telle mesure risquerait aussi d'entraîner une nouvelle augmentation de la durée des arrêts de travail négative pour tous.

Le gel du point d'indice et pourquoi pas celui des avancements ! : à l'inverse du froid qui peut s'abattre subitement sur le pays puis laisser place au redoux, **le gel du point d'indice lui s'installe durablement sur la France des agents publics** et les seuls redoux surgissent dans les rares temps d'élections nationales. En 2025, aucune hausse, en 2026 aucune hausse prévue !

Sans revalorisation, veut-on que de plus en plus d'agents publics se retrouvent en situation de travailleurs pauvres ?

Et lorsque le rapporteur général du budget envisage le gel des avancements automatiques des agents publics de l'Etat, la **CFTC** comprend surtout que l'on veut faire peser les économies sur les rémunérations des agents plutôt que de trouver des solutions innovantes. **Répétons-le encore une fois : les agents publics ne sont pas responsables de la dérive des finances publiques que cela concerne l'Etat ou les collectivités territoriales.**

>>> LIRE LA SUITE PAGE 2



Alors que nous allons débattre aujourd’hui du budget emploi de la Ville pour 2026, la **CFTC** voudrait une nouvelle fois redire combien **derrière les chiffres, il y a d’abord des femmes et des hommes au service des Parisiens et qui aiment leur travail.** Il est donc important au-delà des budgets de veiller davantage à la qualité des relations dans nos collectifs de travail.

Une récente étude* sur l’ensemble de la territoriale pointe l’épuisement de 42 % des agents et près de la moitié (46 %) jugent leur charge de travail trop élevée : un chiffre qui s’élève à 49 % chez les femmes, à 52 % pour les catégories A et à 55 % chez les encadrants. L’équilibre vie professionnelle / vie personnelle est bousculé par la charge de travail et des rapports au travail qui augmentent parfois douloureusement la charge mentale.

Nous aurons l’occasion d’en reparler lors de la prochaine réunion de la formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail. Mais répétons-le : **tenir les comptes est une chose nécessaire mais respecter et réunir les personnes avec des objectifs tenables l’est encore plus.**

Pour la CFTC, la justice sociale et le respect de la dignité humaine au travail primeront toujours sur l’efficacité à tout prix et les tableaux Excel.

La **CFTC** vous remercie de votre attention.

La CFTC à votre écoute et à vos côtés ! *Savoir s’opposer, toujours proposer.*

* *Etude publiée le 13 novembre 2025 et réalisée par la mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales (MNFCT), Moodwork et Idealco sur un panel de 6 000 agents*

